

LE CABINET

Depuis 2007, Maîtres Da Pra Galanti, Marzatico, Andolfo, Milani et Ferrini, Avocats - forts de quinze ans d'expérience dans le secteur du conseil juridique auprès des entreprises et des particuliers – ont décidé d'associer leurs compétences et leurs locaux professionnels respectifs, dans le but de développer la gamme des services offerts à la Clientèle, tout en maintenant une qualité de travail de haut niveau.

Parmi ses points forts, le Cabinet est en mesure de faire valoir non seulement sa très grande expérience, mais également sa vocation internationale grâce aux compétences de ses collaborateurs, aptes à utiliser à titre professionnel la pratique courante de l'anglais, du français et de l'espagnol ; Par ailleurs, le Cabinet s'est tissé au fil du temps, un important réseau professionnel sur lequel il peut s'appuyer couvrant l'Italie, les principaux pays européens, les pays asiatiques (en particulier, la Chine, le Japon et l'Inde), le continent américain (en particulier les USA) permettant de traiter les secteurs juridiques les plus spécialisés.

Le Cabinet juridique et ses collaborateurs ont adopté un logo stylisé, *IURAPlus*, qui se compose de deux termes distinctifs : *IURA* et *Plus*.

IURA : Tous les avocats du Cabinet @*IURAPlus* disposent d'un bagage juridique et culturel « classique » auquel s'ajoute la compétence acquise au fil des différents cursus d'études et parcours professionnels de chacun d'entre eux. Les connaissances mises à disposition de la clientèle par le Cabinet @*IURAPlus* sont directement issues de leurs formations et expériences professionnelles respectives, le plus souvent acquises auprès de cabinets juridiques internationaux et d'entreprises multinationales. Ainsi, le Cabinet d'avocats @*IURAPlus* est en mesure d'offrir les services adéquats, tant en conseil qu'en assistance juridique qu'en matière de questions légales internationales, et tout particulièrement aux entreprises italiennes engagées dans le processus d'internationalisation ainsi qu'aux personnes physiques ou morales étrangères ayant l'intention d'entreprendre une activité en Italie ou du moins, d'entretenir des rapports professionnels ou une collaboration avec des Italiens.

La formation conjuguée au professionnalisme de chaque avocat du Cabinet @*IURAPlus*, leur permet de comprendre, d'affronter et de résoudre efficacement, aussi bien sur le plan technique que pratique, toute question juridique ou problématique d'entreprise sous-jacente, souvent indissociables, en ayant recours, si nécessaire, à un réseau de professionnels spécialisés ou à des universitaires et techniciens qualifiés dans différents secteurs et pays dans le but d'identifier de nouvelles opportunités pour les entreprises.

Plus. En qualité de consultants d'entreprise, les avocats du Cabinet @*IURAPlus* sont conscients du fait que, dans le secteur de la technologie de l'information, la qualité du service implique l'exigence d'assurer la circulation en continu d'un flux adéquat des informations qui est indissociable avec la question du choix et de la sécurisation des dites informations. Le Cabinet d'avocats @*IURAPlus* dispense du conseil tout en proposant un suivi permanent et personnel des exigences spécifiques et des prérogatives de la Clientèle. Ainsi, ils proposent une haute qualité de service, sans pour autant engager le Client dans des dépenses inutiles, grâce également à leur faculté de disposer d'une structure légère, flexible et efficace permettant de contenir les coûts administratifs.

Maître Lorenzo Da Pra Galanti

ldpg@iuraplus.com

Maître Lorenzo Da Pra Galanti pratique le conseil juridique essentiellement dans le secteur du droit commercial et des sociétés, tout en portant une attention particulière aux domaines liés à l'international. Il a traité de nombreuses acquisitions en Italie pour le compte de clients majeurs américains et européens. Il a en charge la gestion des contrats nationaux et internationaux d'importantes entreprises pharmaceutiques, industrielles et dans le secteur de la mode et du design.

Il est inscrit sur la liste des professionnels de la Mission Economique de l'Ambassade de France en Italie mise à la disposition des entreprises et des citoyens français en quête d'assistance dans notre pays. Il est ou a été membre de plusieurs conseils d'administration, aussi bien de sociétés commerciales que d'organismes culturels. Parmi ces derniers, il a été nommé Conseiller d'Administration de la Fondation Bagatti Valsecchi pour représenter la Ville de Milan.

Il est titulaire d'un « Master¹ » de droit (LL.M.²) obtenu en 1997 à la « Columbia University³ » de New York où il assumait également la fonction d'étudiant rédacteur de la revue universitaire « American Review of International Arbitration⁴ » ; par la suite, il a travaillé en qualité d'Avocat étranger en résidence à Londres auprès du cabinet américain « Sullivan & Cromwell » et de 1998 à 2002, en qualité d'associé auprès du cabinet juridique anglais « Allen & Overy » de Milan ; depuis 2002, il exerce sa profession en libéral. Il a assumé les fonctions d'arbitre unique sur nomination de la « Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano⁵ ». Il parle couramment anglais et français.

Diplômé en Jurisprudence de l'Université de Milan, il est inscrit au Barreau des Avocats de Milan depuis 1994.

Maître Marco Marzatico

marziatico@iuraplus.com

En activité essentiellement dans les secteurs du droit civil, commercial et des sociétés, il s'est occupé également d'affaires liées audit Changement climatique.

Il a acquis une expérience considérable en matière de traitement d'opérations sociales, d'acquisitions, de constitution de Joint-ventures⁶ et négociation commerciale, prêtant assistance à des clients majeurs en Italie et à l'international. Il est intervenu, entre autres, dans le cadre de la procédure de cession d'activité d'un des plus importants organismes publics italiens.

En 2008, il a suivi une formation spécifique pour les Gérants indépendants et en 2009, une formation en conciliation, toutes deux organisées par l'Ordre des Avocats de Milan, en vue de son inscription sur les listes des organismes officiellement reconnus.

Depuis 2004, il exerce sa profession en libéral, après avoir été associé à deux cabinets réputés à vocation internationale depuis 1992.

Il avait préalablement suivi le cours de préparation à la carrière diplomatique auprès de I.S.P.I.⁷ de Milan (1989) et travaillé auprès d'une entreprise de courtiers de New York. Il parle couramment anglais et français et a un niveau correct en espagnol.

Diplômé en Jurisprudence de l'Université de Milan, il est inscrit au Barreau des Avocats de Milan depuis 1994.

Maître Luigi Andolfo

luigi.andolfo@iuraplus.com

Spécialisé en droit du travail, syndical et de la sécurité sociale, il est en mesure de dispenser des conseils aussi bien pour le secteur public que privé, et de prendre en charge la gestion du contentieux relatif aux rapports de travail particuliers ou intermédiaires, tout particulièrement en faveur des entreprises.

Il a acquis une grande expérience dans les matières suivantes :

- licenciements collectifs et processus de réorganisation ou de restructuration
- réaffectation des ressources superflues

¹ Maîtrise, prenant en considération que le titre n'a pas d'équivalent proprement dit, le système éducatif étant différent dans les deux pays concernés.

² Maîtrise en droit de troisième cycle dont le sigle est une abréviation de l'expression latine : « Legum Magister » : Docteur en droit

³ Université Columbia

⁴ Revue américaine d'arbitrage international

⁵ Chambre d'Arbitrage National et International de Milan

⁶ Sociétés en participation

⁷ Istituto per gli Studi di Politica Internazionale : Institut d'Etudes de la Politique Internationale

- externalisation ou transfert de branches d'entreprise
- traitement des problématiques liées aux : licenciements individuels pour juste cause ou cause réelle et sérieuse, modèles d'organisation relatifs à la loi n° 231, obligations de prévention et de protection en matière de sécurité au travail, contrats à durée déterminée (C.D.D.), contrats d'intérim, à l'administration et aux contrats atypiques en général
- conduite antisyndicale, harcèlement moral⁸ et dommages biologiques, subordination et organisation.

Depuis 1996, il a collaboré avec le Cabinet Realmonte & Tosi, dont il a été partenaire jusqu'en 2007.

En 2002, il a été enseignant du cours de perfectionnement « New Economy e Lavoro atipico ⁹» destiné aux agents de surveillance de l'INPS¹⁰.

Au cours de l'année 2000-2001, il a été enseignant d'un cours de « Master » de l'«Hospitality Management » à la « Luiss Management ». Il parle correctement l'anglais et l'espagnol.

Il a obtenu une Licence en jurisprudence de l'Université Catholique de Milan en 1993 et est inscrit sur la liste des Avocats du Barreau de Milan depuis 1997.

Maître Massimo Milani
massimo.milani@iuraplus.com

Expert dans le domaine du droit de la famille et des successions, ainsi que de droit commercial et des contrats, il a traité un grand nombre d'affaires concernant le nouveau statut des « Pactes de famille », s'intéressant essentiellement à leur rapport avec le droit des successions.

Il a pris en charge nombre de procédures de séparation conjugale, en apportant une attention particulière à l'aspect des différents profils économiques sous-jacents. Sa compétence s'étend également à l'aspect pénal des procédures (par exemple, avec l'application de la dernière réglementation relative au harcèlement criminel¹¹ et aux mauvais traitements en famille).

Il est membre du Conseil de Direction de l'«AMI¹² » du district de la Cour d'Appel de Milan. Au cours des années '90, on lui a confié différentes charges importantes dans le secteur de la représentation et de la vie politico-administrative de la Ville de Gallarate et a assumé la fonction de Conseiller régional de la Lombardie. Aujourd'hui, il est membre du Comité de Gestion du Prix National des Arts Visuels de la Ville de Gallarate ainsi que Conseiller légal de celui-ci.

Il est inscrit sur la liste des juristes professionnels et de plusieurs Corps Consulaires à Milan, y inclus le Consulat Général de France à Milan, au sein desquels il agit en qualité d'expert en droit de la famille.

Il parle correctement le français.

Il a obtenu sa licence en Jurisprudence en 1989 à l' «Università Cattolica del Sacro Cuore ¹³» de Milan. Il est inscrit à l'Ordre des Avocats de Busto Arsizio.

Maître Francesco Ferrini
francesco.ferrini@iuraplus.com

Il est spécialisé en droit des secteurs bancaire, du marché des capitaux et des opérations financières internationales. Actuellement, son activité se concentre sur le conseil en matière contractuelle et réglementaire (Consob/Banca d'Italia) et en particulier : (i) les opérations financières, y compris les opérations de titrisation et de financement coordonnées par les banques, les financements finalisés et acquisitions (tant au niveau national qu'international) ; (ii) le droit des sociétés, y compris les opérations de placement privé ou par voie d'offre publique, la réorganisation d'entreprise et les augmentations de capital. Les questions relatives à la gestion d'entreprises cotées en bourse font partie de ses compétences en matière légale qu'il a exercées auprès de la Consob et de la « Banca d'Italia », lui permettant de se forger une expérience en la matière.

Il est membre de l'«European Corporate Governance Institute ¹⁴» et de la « Camera di Commercio Ufficiale Spagnola¹⁵ » en Italie.

Il a travaillé à Rome et à Milan auprès de cabinets nationaux et internationaux, ainsi qu'à Washington, DC, USA, auprès du Cabinet « Arnold & Porter » en qualité de juriste étranger associé. Entre 2005 et

⁸ Terme anglais fréquemment utilisé : « mobbing »

⁹ Nouvelle Economie et Travail particulier

¹⁰ Istituto Nazionale di Previdenza Sociale : Institut National de Sécurité Sociale

¹¹ Terme anglais fréquemment utilisé : « stalking »

¹² Associazione dei Matrimonialisti Italiani per la tutela della persona, dei Minori e della Famiglia : Association des Avocats Italiens spécialisés en droit de la famille et des mineurs

¹³ Université Catholique du Sacré-Coeur

¹⁴ Institut Européen de Gestion Sociale

¹⁵ Chambre de Commerce Officielle Espagnole

2008, il a été le Responsable légal pour l'Italie de la banque « ABN AMRO Bank N.V. ». Il a commencé à exercer en libéral en 2009.

En 1993, il a obtenu une licence en jurisprudence à l'Université de Ferrare. Pendant l'année universitaire 1991-1992, il a été étudiant Erasmus auprès de l'Université de Leeds, Royaume-Uni. En 1998, il a obtenu un « Master » en droit (LL.M) à l'université « Wake Forest University School of Law » basée aux Etats-Unis.

Il est inscrit au Barreau des Avocats en Italie depuis 1996. Il parle correctement anglais et espagnol.

LES SECTEURS D'ACTIVITE @IURAPlus

CHAMPS D'ACTION DU CONSEIL

Les avocats du Cabinet @IURAPlus proposent leur services professionnels à une clientèle de toute nature : multinationales, grandes ou moyennes entreprises italiennes et étrangères en activité dans les secteurs les plus variés. Parmi ces derniers, on peut citer entre autres, ceux de la mode et de la confection, du design, de l'édition, du secteur chimique et pharmaceutique, de la fabrication, de l'énergie, des télécommunications, des services informatiques, des secteurs bancaire, financier et immobilier, ainsi que celui du « Changement climatique ».

DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIÉTÉS

Conseil en matière de droit civil, droit des sociétés, droit commercial et industriel, ainsi qu'en matière communautaire et internationale, à savoir en matière de/d' :

- gestion d'entreprise, opérations d'apports, fusion ou scission, rédaction et mise en œuvre de pactes parasociaux, contrôle des votes, blocus, tous conflits s'y rapportant, s'ajoutant aux opérations de gestion ordinaire des sociétés (rédaction de statuts, procès-verbaux d'assemblée générale et du conseil d'administration et pactes parasociaux)
- opérations d'acquisition et/ou de réorganisation sociale ou dans opérations immobilières. L'assistance comprend les opérations de diligence raisonnable et la rédaction de toutes les pièces contractuelles nécessaires
- assistance en négociation, rédaction et stipulation de contrats commerciaux tels que : marchés de gré à gré, contrats d'approvisionnement, contrats de distribution, d'agence, de franchise, de transport, conventions d'externalisation, cessions et licences de marques, brevets, logiciels, droits d'auteur, parrainages, etc... Les collaborateurs de notre Cabinet ont acquis une grande expérience en matière d'adaptation des modèles anglo-saxons de droit commun aux spécificités de la loi et des procédures italiennes.
- assistance en matière de constitution de sociétés et de leurs succursales, d'associations, de consortiums, de joint-ventures¹⁶ et de fondations.

PROCÉDURES RELATIVES AU CONCOURS DES CRÉANCIERS

Le Cabinet d'avocats @IURAPlus a acquis une grande expérience en matière de procédures relatives au concours des créanciers, aux conventions collectives et aux restructurations financières.

L'ensemble des collaborateurs de notre Cabinet répond à toutes les questions de nos clients se rapportant au droit de la faillite, aux opérations bancaires, financières et commerciales. De plus, ils sont en mesure de conseiller les investisseurs impliqués dans des procédures de concours des créanciers relatives aux opérations conclues avec des entreprises à risques (insolvabilité), ainsi que sur l'acquisition des biens en matière de procédure de concours des créanciers.

DROIT BANCAIRE

Le Cabinet d'avocats @IURAPlus s'est forgé une vaste expérience en matière de contrats de financements et des garanties s'y rapportant, d'opérations de restructuration et consolidation de la dette, de leasing, de vente et de cession-bail, de contrats et de garanties bancaires ainsi que de financements à l'exportation.

Le Cabinet assiste les banques et instituts financiers en matière d'ouverture de succursales à l'étranger et de prestation de services en régime de liberté d'établissement, ainsi que pour tous les rapports relatifs aux Autorités de contrôles.

DROIT DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Cabinet d'avocats @IURAPlus prend en charge tous les aspects légaux relatifs à l'émission et au placement d'actions, d'obligations, de titres structurés ainsi que toutes les opérations s'y rapportant.

Les avocats de notre Cabinet offrent tout service spécialisé relatif aux offres publiques de vente, à la cotation d'actions et autres instruments financiers sur le marché italien et les autres marchés européens réglementés. Ils assistent en particulier les émetteurs, les intermédiaires financiers et les sponsors dans les procédures de cotation, en appliquant la diligence raisonnée, en préparant les

¹⁶ sociétés en participation

informations relatives et en participant à la négociation et à la rédaction de toute la documentation prévue par la réglementation en vigueur.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conseil dans le secteur du « Changement climatique »¹⁷ relatif à toutes les démarches administratives obligatoires pour les entreprises, au transfert de quotas d'émission et à l'utilisation des mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto (CDM et JI¹⁸).

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Le Cabinet d'avocats @IURAPlus offre à sa clientèle une expérience consolidée et significative en termes de droit du travail, des relations industrielles et de sécurité sur le lieu de travail et propose du conseil en matière de préparation et négociation de contrats collectifs et individuels de travail, de planification fiscale et de programmes de retraite.

Les avocats spécialisés dans ce secteur peuvent se prévaloir d'une grande expérience en matière de restructuration d'entreprise, de procédures de mise à pied, à la mobilité et autres amortisseurs sociaux.

Le Cabinet est également spécialisé en matière de sécurité sociale et d'assistance.

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les compétences susmentionnées concernent également les personnes physiques, membres effectifs ou potentiels, d'entreprises, d'associations, etc... Par ailleurs, le Cabinet opère dans les secteurs visant la clientèle privée, à savoir :

- le droit de la famille, le droit des successions et l'assistance judiciaire
- l'achat-vente et la médiation immobilière ; la communauté et la copropriété
- le droit des assurances et de la responsabilité civile.

Compte tenu non seulement de la réalité des entreprises italiennes qui sont souvent à caractère familial, mais également des différentes articulations existant dans les rapports sociaux et personnels aujourd'hui, le Cabinet d'avocats @IURAPlus propose ses services en matière d'assistance aux particuliers et aux familles relatives aux affaires d'ordre familial et de succession, dans la mesure où celles-ci reflètent ou concernent la vie de l'entreprise.

SERVICE CONTENTIEUX

Tous les avocats du Cabinet @IURAPlus traitent des affaires de contentieux national et international, tout particulièrement au service des entreprises. Le service d'assistance couvre principalement le droit civil et commercial et est spécialisé dans le secteur des obligations et des contrats, le droit social, propriété et droits réels, droit de la responsabilité extracontractuelle et protection du crédit.

Les professionnels membres de notre Cabinet peuvent intervenir en qualité d'avocats de la défense, tant dans le cadre de procédures judiciaires ordinaires ou d'arbitrage qu'en qualité d'arbitres nommés par les parties.

Tous les avocats du Cabinet @IURAPlus utilisent dans le cadre de leur activité professionnelle, des outils de technologie avancée ainsi que des procédures informatiques proposées par les Avocats du Barreau de Milan et l'administration judiciaire.

Le Cabinet est spécialisé dans l'exécution de décisions judiciaires étrangères et décisions arbitrales en Italie.

SERVICE LÉGAL DE NÉGOCIATION, MÉDIATION ET CONCILIATION

Les services de négociation, de médiation et de conciliation sont offerts par les Avocats du Cabinet @IURAPlus qui, forts de leurs expériences spécifiques, interviennent dans ce secteur. Cette activité se déroule également dans le contexte d'organismes de conciliation et de médiation régulièrement inscrits au registre du Ministère de Grâce et de Justice.

¹⁷ ou « Réchauffement de la planète »

¹⁸ Sigle anglais signifiant : « Clean Development Mechanism » : Mécanismes de Développement Propre (MDP)
JI : « Joint Implementation » : Mises en Œuvre Conjointes (MOC)

Les services professionnels de médiation impartiale et de conciliation proposent une méthode de résolution des litiges basée sur la volonté des parties en conflit de mettre fin à leur controverse en demandant l'intervention d'une tierce personne neutre (le conciliateur) qui les aide à trouver un accord donnant satisfaction à chacune d'entre elles.

Les services comprennent également une intervention spécifique en matière de conciliation d'entreprise, conformément aux décrets n° 222 & 223 du 23 juillet 2004 du Ministère des Grâces et de Justice qui mettent en œuvre la réglementation du décret législatif n° 5 du 17 janvier 2003 de la réforme du droit social.